



GOVERNEMENT

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

PROTOCOLE

sur les négociations entre le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg au sujet de la conclusion d'un accord sur le transport international de marchandises et de personnes par route, à Luxembourg les 9 et 10 juin 1997

1. Composition des deux délégations

1.1. Délégation de Bosnie-Herzégovine

M. Adam DZOIC	Président de la délégation Conseiller particulier du Ministre des Affaires civiles et Communication
M. Mehmed DUJSO	Directeur des Transports routiers
Mme Sanja CELEBIC	Représentante de l'Ambassade de Bosnie- Herzégovine à Bruxelles
M. Samir HADZIHAMZIC	Représentant de l'Ambassade de Bosnie- Herzégovine à Bruxelles
Mme Emira SAKOVIC	Interprète
Mme Azra PITA	Interprète

1.2. Délégation du Luxembourg

M. Jean MORBY	Premier Conseiller de Gouvernement Président de la délégation
M. Patrick LIEBETEGGER	Attaché des Transports auprès de l'Union européenne
M. Jean WELTER	Inspecteur principal Préposé du Service du Contrôle routier
Melle Annick TRMATA	Rédacteur Service des Transports routiers de personnes
M. Jean-Paul RISCHARD	Commis principal Service du Contrôle routier
Melle Carole PRIM	Secrétaire

2. Négociations d'un accord bilatéral sur les transports routiers

En vue de la présente réunion, les ministères des Transports respectivement de la Bosnie-Herzégovine et du Luxembourg avaient échangé des propositions de texte que les deux délégations ont longuement examinées.

Après un examen approfondi du texte coordonné article par article, les deux délégations sont finalement arrivées à la conclusion qu'il conviendrait de libéraliser, dans toute la mesure du possible, les transports routiers entre les deux pays, et ce à la fois pour des raisons économiques, sociales et administratives. Elles se sont mises d'accord sur un texte définitif qui a été parafé par les deux chefs de délégation et qui est annexé au présent protocole.

3. Approbation de l'Accord

Les deux délégations ont exprimé le souhait que la signature officielle de l'Accord intervienne à Luxembourg, si possible avant la fin de l'année en cours.

Chacune des parties contractantes fera ensuite approuver l'Accord suivant ses règles juridiques et constitutionnelles.

4. Aide mutuelle en matière d'obtention de visa

Les deux délégations conviennent de s'entraider, dans la mesure du possible, dans les démarches relatives à l'obtention des visas nécessaires aux chauffeurs.

5. Autorités et organisations compétentes

Les autorités et les organisations compétentes sont:

* Pour la Bosnie-Herzégovine:

Ministère des Affaires civiles
et Communication
9, Omladinska St.
71000 SARAJEVO

Téléphone: 00387 71 47 16 30
44 57 50

Fax: 00387 71 65 50 60

* Pour le Grand-Duché de Luxembourg

Direction des Transports routiers

Ministère des Transports
19-21, boulevard Royal
L- 2938 LUXEMBOURG

Téléphone: 00352 478-4435
Télex: 1465 CIVAIR LU
Fax: 00352 46 43 15

Service des Transports de personnes et Gestion RGTR

Ministère des Transports
19-21, boulevard Royal
L- 2938 LUXEMBOURG

M. WEICHERDING John
Inspecteur principal

Téléphone: 00352 478 4447
Fax: 00352 4 18 16

Direction de la Circulation Routière
(Transports exceptionnels)

Ministère des Transports
19-21, boulevard Royal
L- 2938 LUXEMBOURG

M. WAMBACH Guy
Premier commis principal

Téléphone: 00352 478 4475
Fax: 00352 4 18 17

5. Disposition transitoire

Les deux délégations sont convenues que dans l'attente de la signature et de l'approbation de l'Accord par les autorités compétentes des deux pays, celui-ci sortira pleinement ses effets à titre provisoire à partir du 1er juillet 1997.

6. Prochaine réunion de la Commission mixte

Les deux délégations ont constaté avec satisfaction que les négociations se sont déroulées dans un climat de cordialité et de compréhension mutuelle.

La délégation de Bosnie-Herzégovine a proposé à la délégation luxembourgeoise de procéder à un premier examen des effets de l'Accord à Sarajevo au cours de l'année 1998, ce que la délégation luxembourgeoise a accepté avec grand plaisir.

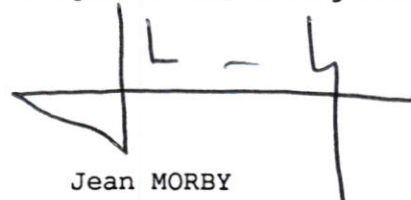
Fait à Luxembourg, en deux exemplaires, le 10 juin 1997

Pour la délégation de Bosnie-
Herzégovine



Adam DZOIC
Conseiller particulier du
Ministre des Affaires civiles
et Communication

Pour la délégation luxembourgeoise



Jean MORBY
Premier Conseiller de Gouvernement